

Le Journal de Pleure



Jules Grévy

(1807-1891) Jurassien,
Président de la République
française (1879-1887). La
liberté de la presse est
garantie en France par la
loi du 29 juillet 1881.



« La libre communication des pensées et des opinions
est un des droits les plus précieux de l'homme »
— Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)



Numéro 3



Un avenir de plus en plus bétonné pour le cœur du village ?

Depuis quelques années, un phénomène intrigue de nombreux habitants. Là, une place de village bétonnée. Ici, une gare largement bétonnée. Aujourd'hui, un nouveau projet de trottoirs. Pris séparément, chacun de ces aménagements peut se comprendre. Ensemble, ils traduisent pourtant une même orientation : une place toujours plus importante accordée au béton, au détriment des espaces verts, du caractère ancien du village et de cette ouverture des maisons sur la rue qui fait son identité. Face au réchauffement climatique, faut-il continuer à augmenter les surfaces bétonnées ?



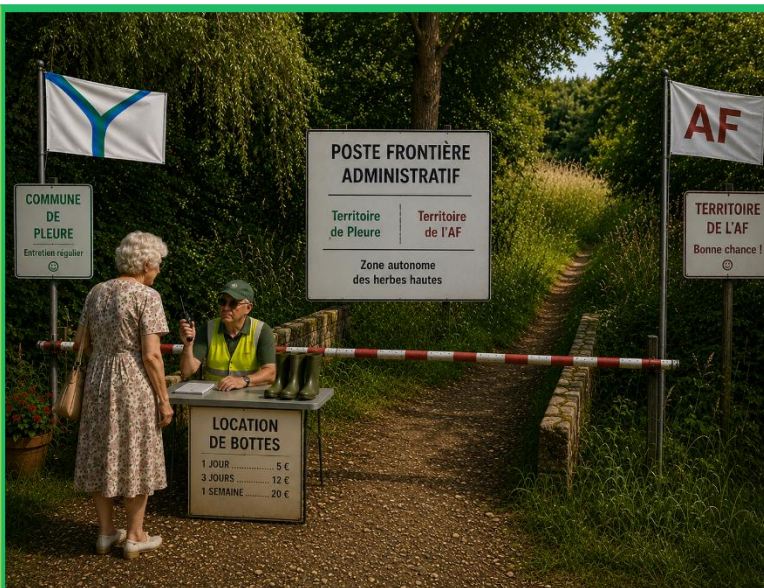
Le changement climatique renforce aujourd'hui cette réflexion, mais il n'en est pas la seule raison. Les esquisses présentées laissent craindre une rue plus minérale et des maisons davantage séparées de l'espace public. Aucune réunion publique consacrée à ce projet n'est mentionnée dans le bulletin municipal pour étudier d'autres solutions conciliant sécurité, patrimoine, végétation et qualité de vie. Alors que de nombreuses communes cherchent aujourd'hui à végétaliser leurs centres-bourgs, les différents aménagements réalisés ces dernières années conduisent à une augmentation des surfaces minérales dans plusieurs secteurs du village. Cette réflexion trouve un écho dans l'article consacré au Bois d'Ardennes, en page 4.

De gros investissements... mais qu'est-ce qui a changé pour les jeunes ?

À Pleure, plusieurs habitants s'interrogent : après les importants aménagements réalisés autour de la gare, du parking de 33 places et des zones bétonnées, qu'est-ce qui a réellement changé pour les jeunes ? L'aire de jeux équipée il y a longtemps grâce à l'ancienne association du Roselet et au soutien intercommunal, n'a pas évolué. Et aucun équipement n'a encore été créé pour les adolescents. Les petits équipements du quotidien semblent aujourd'hui moins prioritaires que les grands projets. Une question revient souvent : quelle place souhaitons-nous accorder aux jeunes dans les futurs aménagements du village ?



Ce raccourci que l'on vous cache pour que vous ne l'empruntiez plus ? Entre la rue principale et la voie verte vers Sergenon, un ancien chemin franchit le Roselet puis la Dorme. En haut, un panneau rouillé rappelle la « sécurité communale ». Le chemin semble partagé entre un secteur entretenu par la mairie et un autre dépendant de l'AF. Les habitants ont parfois l'impression que la coordination s'arrête au milieu du passage. Après la pluie ou lorsque les herbes sont hautes, promeneurs, cavaliers, vététistes et riverains ressortent les chaussures mouillées. Les hautes herbes favorisent aussi la présence de tiques. Quant aux petits ponts, ils vieillissent lentement. **Un entretien régulier et une meilleure coordination permettraient de préserver ce raccourci apprécié.**





Les choix budgétaires en question : les indicateurs financiers publiés montrent une dégradation de plusieurs critères entre 2021 et 2024.

Sources : les éléments chiffrés présentés sur cette page sont extraits des analyses publiées par Contribuables Associés, fondées sur des données publiques.

Mention globale : 2021-2024



Les données analysées dans l'Argus des communes de Contribuables Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances. Ces données correspondent aux années 2021 (1re année de mandat complète) à 2024 (année la plus récente disponible).

Les notes baissent ! Entre 2021 et 2024, plusieurs indicateurs financiers se dégradent : note de dépenses (9,8 → 9,1), santé financière (7,5 → 5,6), endettement (7,2 → 5,1) et coûts fixes (7,7 → 5,9).

NOTES DE LA COMMUNE

2021-2024

NOTE DE DÉPENSES

9 /20

Cette note correspond aux dépenses de fonctionnement. Tous nos calculs prennent en compte la population totale de la commune (résidents secondaires inclus).



Santé financière :
sous surveillance ?

2021 - 6,5/20

2022 - 7/20

2023 - 5/20

2024 - 5,5/20



NOTE DE SANTÉ FINANCIÈRE

6.7 /20

L'endettement

La note d'endettement

Moyenne des années :

2021 - 7,2/20

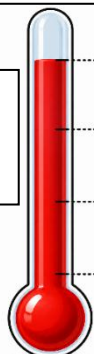
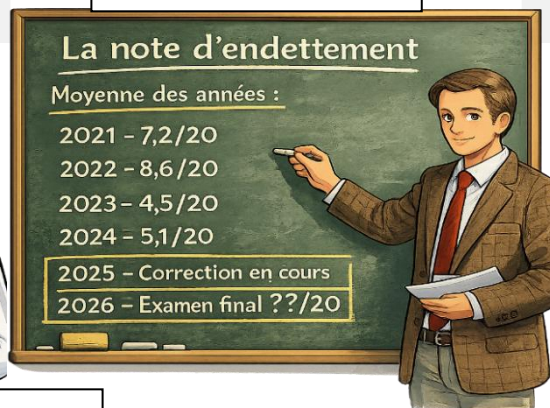
2022 - 8,6/20

2023 - 4,5/20

2024 - 5,1/20

2025 - Correction en cours

2026 - Examen final ??/20



2024
628 €

2023
599 €

2022
599 €

2021
514 €

Plus 114
euros/hab
en 4 ans

Dépenses de fonctionnement



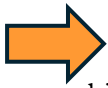
Budget d'équipement : quelles priorités ?

Entre 2021 et 2024, la dette par habitant a augmenté et le coût annuel de la dette est passé de 45,50 € à 96,30 € par habitant, soit plus du double. Les dépenses de fonctionnement ont elles aussi progressé. Le coût réel d'un investissement : acheter n'est que le début. Ensuite viennent les dépenses de fonctionnement : chauffage, entretien, réparations, assurances, gestion... Après les gîtes, un probable achat immobilier au cœur du village entraînerait lui aussi de nouvelles charges et des travaux coûteux...



Choix budgétaires en question : les moyens d'une commune ne sont pas illimités. Chaque investissement mobilise des ressources qui ne pourront plus être consacrées à d'autres besoins. Les grands projets ont leur utilité, mais les habitants attendent aussi des réponses aux besoins du quotidien : transports, santé de proximité, cadre de vie, entretien des fossés et la jeunesse. Mieux débattre des choix budgétaires permettrait à chacun de comprendre les priorités retenues.





Et si cela continue comme ça... que restera-t-il à nos enfants ?

Des coupes bien visibles sont apparues le long de la route menant au Deschaux, dans le Bois d'Ardennes. Elles peuvent répondre à différentes nécessités : maladies, renouvellement des peuplements ou adaptation de la forêt au climat de demain. La coupe, particulièrement importante (environ 150 arbres), a profondément transformé le paysage...et laissé un sol fortement marqué par le passage des engins. Au vu de l'état du sol, une question mérite d'être posée : les cloisonnements d'exploitation, destinés à limiter le tassement des sols et à préserver leur biodiversité, ont-ils été pleinement respectés ? Reste maintenant à préparer la forêt de demain : régénération naturelle ou plantations ? Quelles essences seront retenues pour constituer une forêt plus diversifiée, plus résistante et mieux adaptée au changement climatique ?



L'affouage communal, longue tradition ancestrale, permet à chacun de constituer un stock de bois de chauffage destiné à sa consommation personnelle, sa revente étant interdite. Cette tradition mérite d'être préservée. La gestion actuelle de la forêt communale repose sur un contrat signé entre la commune et l'ONF, qui fixe notamment les modalités des coupes. Beaucoup d'habitants souhaiteraient mieux connaître le bilan économique de cette gestion : que rapportent réellement les ventes de bois, une fois les frais d'exploitation et la part revenant à l'ONF déduits ? Quelle part revient à la commune, quels projets ces recettes permettent-elles de financer ? Une information renforcerait la transparence.



Et la nature dans tout ça ?



Comme toujours : à vous de juger.



Le Journal de Pleure est distribué gratuitement en version papier et publié sur le site pleurevillagedujura.fr en version numérique ; il est réalisé dans le cadre de la liberté d'expression. Afin de rendre les sujets locaux plus accessibles et plus agréables à lire, il fait largement appel au dessin, à la caricature, au photomontage, à l'humour, à la satire et parfois à l'ironie. Ces illustrations constituent des interprétations graphiques destinées à informer, susciter la réflexion ou alimenter le débat. Elles ne prétendent pas reproduire de manière exacte ou exhaustive la réalité des lieux, des situations ou des personnes. La réalisation de ce journal a bénéficié de l'assistance de l'intelligence artificielle ChatGPT. Les choix éditoriaux, les textes publiés et la responsabilité de leur contenu demeurent ceux de leurs auteurs.